

# BIODIVERSITÉ & *pratiques pastorales*

Les espaces pastoraux, territoires  
d'une gestion partagée et responsable !

---

séminaire technique du 15 novembre 2007 à Vignieu



**Life Nature  
& Territoires**  
en région Rhône-Alpes

La journée « biodiversité et pratiques pastorales » est bien une journée technique. On est là pour mobiliser les compétences des éleveurs dans les espaces naturels remarquables en intégrant davantage la biodiversité dans ces pratiques pastorales. L'objectif étant que les espaces pastoraux soient les territoires d'une gestion partagée et responsable.

L'esprit de la journée correspond bien à deux histoires parallèles :

- des gestionnaires de plus en plus préoccupés par le rôle que peuvent avoir les éleveurs dans la gestion des sites,
- des services pastoraux qui se sont battus pour que les alpages puissent garder un usage économique.

Un large point commun se dessine, c'est par le maintien d'un usage raisonné des alpages que la diversité biologique de ces lieux va pouvoir se maintenir. Cette diversité tant appréciée aussi bien pour la qualité des fromages que pour le maintien de la biodiversité pour les générations futures.

L'esprit de cette journée est bien dans la collaboration, dans une construction collective. Il n'y a pas de leader, il n'y a que des volontés communes de faire avancer les choses et de partager un savoir-faire et de trouver des synergies dans la mise en œuvre d'actions pastorales à finalité environnementale.

Cette journée croise deux logiques : **le programme life nature et territoires en région Rhône-Alpes et les journées d'échanges techniques rhônalpines** qui bénéficient d'une forte implication de la Région Rhône-Alpes. Le rôle du CREN dans cette opération a été simplement de dynamiser ces énergies, d'animer la démarche auprès des services pastoraux et des autres gestionnaires et de capter l'attention des collectivités pour assurer le financement de ce projet.

L'ensemble de la journée était animé par

- Yves François, administrateur à la Chambre régionale de l'agriculture et vice-président du CREN Rhône-Alpes ;
- Olivier Turquin, administrateur de la Fédération des alpages de l'Isère et chercheur à l'Institut de géographie alpine.

### **Les partenaires techniques impliqués dans cette journée :**

l'Office national des forêts, la Société d'économie montagnarde de l'Ain, l'Association de développement de la montagne, la Fédération des alpages de l'Isère, les sociétés d'économie alpestre de la Savoie et de la Haute-Savoie, le CREN Rhône-Alpes, les parcs naturels régionaux du Pilat et du massif des Bauges, les chambres d'agriculture de l'Ardèche et de la Loire, la DIREN et la DRAF Rhône-Alpes, la Région Rhône-Alpes, la DDAF de la Loire, le GIS Alpes du Nord-SUACI, le CRESAL (Université de Saint-Etienne), l'INRA d'Avignon.



# Des préalables pour un retour des troupeaux dans des espaces naturels embroussaillés

---

## Synthèse de l'atelier I

Discutant : Gérard Guérin – Institut de l'élevage

Rapporteur : Gilles Martineau – Chambre d'agriculture de l'Ardèche

### Interventions

*"La broussaille et la diversité végétale" par Gérard Guérin (Institut de l'élevage) et Cyril Agreil (INRA SAD d'Avignon)*

*"Quelles méthodes ont été adoptées pour remettre des troupeaux sur le site Natura 2000 de la rivière d'Ain" par Alexandre Saulnier (Chambre d'agriculture) et Anne Thill (CREN Rhône-Alpes)*

Le travail de cet atelier consistait à la fois à comprendre comment le pastoralisme peut être utilisé en tant qu'outil de gestion des milieux naturels et comment peut-on concilier, dans le cahier des charges, la logique économique et les enjeux environnementaux à la demande des agriculteurs ? Derrière ces propos se dissimule également une logique de conservation et de valorisation du métier de berger, avec un transfert de savoir-faire notamment pour savoir adapter la fonction d'un site plutôt méditerranéen à parcours secs à des sites de zones humides ou montagnards humides.

## LE PASTORALISME COMME OUTIL DE GESTION DES MILIEUX NATURELS

### Savoir gérer le mode d'exploitation parcellaire

Les espaces pastoraux sont divers, sont hétérogènes, et représentent donc des milieux naturels à part entière, une diversité importante. Cette diversité, c'est à la fois un gage pour l'élevage de se maintenir en place ; c'est aussi un plus pour l'élevage et la gestion de l'alimentation par l'enchaînement de l'utilisation des différentes ressources.

L'intervention de Gérard Guérin apporte un éclairage important sur l'utilisation pastorale de ces milieux embroussaillés.

Une logique de parcours est mise en place sur des surfaces généralement grandes mais non mécanisables et souvent diversifiées, avec un système d'alimentation du troupeau basé sur le pâturage. Mais il existe différents types de parcours, lesquels fonctionnent différemment les uns des autres : de la pelouse à grandes graminées, productive mais très vite sujet à la crise de l'épiaison et donc à la perte de la valeur nutritionnelle, à la lande dominée par des espèces faiblement comestibles comme la callune, il est important de connaître l'enjeu agronomique de ce parcours et surtout de gérer la conduite du troupeau. On s'appuiera ainsi beaucoup plus sur le large profil de disponibilités alimentaires et "**le report sur pied**" qu'il offre (maintien dans la durée d'une valeur alimentaire de certains groupements végétaux) plutôt que strictement sur la productivité d'une parcelle.

C'est donc **le mode d'exploitation parcellaire** qui est déterminant pour obtenir ou améliorer le milieu pastoral. Ce mode d'exploitation va permettre de maintenir la diversité, sachant que l'amélioration des espaces pastoraux ne passe pas par la productivité elle-même mais par le maintien de cette diversité.

Cette diversité intervient directement sur la qualité des produits. Diverses analyses, notamment suisses, attestent d'une meilleure qualité gustative de fromages lorsque le troupeau a exploité des milieux diversifiés et d'une plus grande diversité en espèces de papillons sur ce type de parcours.

**La diversité des milieux pastoraux est donc liée au caractère du parcours mais aussi beaucoup au mode d'exploitation.** Par une bonne conduite du troupeau, cette richesse du parcours peut être stabilisée. La conduite "forcée" du troupeau, celle qui garantit des passages obligés sur l'ensemble du parcours, avec des temps de présence adaptés pour éviter le surpâturage, en présence d'un berger, va donner des résultats qui ne pourront être observés dans une gestion beaucoup plus passive des troupeaux.

## Savoir éduquer son troupeau

L'animal doit être éduqué à l'utilisation de ce milieu hétérogène. L'image de l'éducation des enfants à connaître différents goûts est prise en référence. Dans le troupeau, l'apprentissage jeune et le rôle de la mère sont fondamentaux.

**Les espèces**, bovin, caprin, équin..., ne diffèrent pas autant qu'il est imaginé dans leur alimentation et, selon leur éducation, selon les modalités d'utilisation de l'animal, peuvent donner des résultats tout aussi satisfaisants.

**La race**, plus ou moins rustique, est un point de départ, une prédisposition intéressante. Plusieurs cas sont relatés : la vache aubrac sur la Dent de Rez (peu d'animaux mais forte efficacité), l'highland sur le marais de Boistray (Rhône) ou sur la réserve naturelle de Rémora (Franche-Comté) où le comportement de highlands a été comparé à celui de villardes ; d'autres races telle que la brebis Thônes-et-Marthod sont évoquées.

Mais ça ne reste qu'un point de départ et, au-delà de l'espèce et de la race, **c'est le mode éducatif qui est le plus important** pour que les animaux soient capables d'utiliser et de gérer ces milieux hétérogènes.

Autre élément évoqué : la fidélisation des bergers sur le respect d'un cahier des charges, notamment pour le Conseil général de la Drôme qui travaille beaucoup avec des transhumants. Ce problème de "turn-over" des bergers est souligné par d'autres personnes.

## Assurer un "chaînage" de pâturage

Toutefois, l'éducation des animaux n'est pas suffisante et, pour ce faire, il faut que l'éleveur, dans le contexte particulier de l'exploitation agricole, assure d'une part les besoins zootechniques de l'animal, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de risques sur le capital que représente son cheptel et, d'autre part, les enjeux environnementaux qui auront été définis avec les environnementalistes.

Pour cela on va définir des fonctions alimentaires et établir des sécurités pour que le "chaînage" annuel de pâturage puisse se dérouler sans risque de rupture. Les milieux exploités disposent d'un niveau de productivité lente ce qui nécessite, pour bien les valoriser agronomiquement, un temps de présence du troupeau relativement long, laisser le temps aux animaux, avec éventuellement un petit complément alimentaire qui sera apporté le soir. Sur le site de Larrina (plateau de Crémieu), la réflexion menée avec l'INRA sur les valeurs nutritionnelles du milieu a abouti à une logique d'un court pâturage "apéritif" sur des herbages de qualité afin de dynamiser le métabolisme intestinal.

Ce "chaînage" annuel passe par une bonne programmation des grandes périodes de végétation annuelles, une prévision des "soudures" et une adaptation aux aléas climatiques. Dans beaucoup de cas, la reconquête des zones intermédiaires, de 200 à 1000 mètres, constitue une sécurité importante face aux changements climatiques brutaux. Est évoqué le cas des hauts plateaux du Vercors où les troupeaux ont profité longuement d'une arrière saison douce et où l'arrivée brutale du froid a généré une "casse" importante.

## Evaluer la valeur nutritionnelle d'un milieu hétérogène ?

S'appuyer sur la demande alimentaire de la bête et sur l'analyse de la valeur fourragère des milieux révèle quelques surprises, la première étant la valeur quasi nulle à laquelle sont affublées les broussailles malgré une relative efficacité sur le gain de poids des animaux. Aussi, si ce système conventionnel de calcul n'est pas à exclure totalement, il faut mettre en place une autre méthode de suivi.

La valeur pastorale intrinsèque d'un milieu hétérogène n'est pas à sous-estimer et l'animal, en fonction de sa capacité à mobiliser la ressource alimentaire, aura un niveau de production qui sera non négligeable.

# COMMENT CONCILIER CAHIER DES CHARGES ENVIRONNEMENTAL A LA LOGIQUE ECONOMIQUE ?

## Co-construire

Lorsqu'on associe correctement et suffisamment en amont les partenaires agricoles dans l'élaboration d'un cahier des charges, on a toutes les chances d'aboutir à une appropriation et à de bons résultats en matière de préservation des ressources naturelles. L'importance de la programmation du parcours, des périodes de transition... donc des éléments inhabituels pour l'environnementaliste renforce ce besoin de co-construction, de discussion préalable avec l'éleveur.

Pour aller plus loin, il faut citer trois cas de figure :

- lorsque l'exploitation est totalement concernée par l'espace naturelle. Il s'agit d'élaborer un cahier des charges qui aura nécessairement une incidence sur l'équilibre économique de l'exploitation ;
- lorsque l'exploitation est en partie concernée par le milieu naturel : là il faut jouer sur l'équilibre entre le risque lié à la gestion de l'espace naturel et l'équilibre général de l'exploitation ; mais ce qui se passe dans l'environnement direct de l'exploitation est à intégrer dans la réflexion ;
- lorsqu'il s'agit d'un espace naturel en déprise, le cas le plus fréquent, donc hors du système d'exploitation, il convient de mesurer le côté opportuniste de l'éleveur à savoir s'il compte réellement intégrer l'espace naturel dans son fonctionnement général de l'exploitation ou s'il est plus là dans une logique de prestation complémentaire à son exploitation avant de réaliser le cahier des charges.

Il faut avoir conscience que dans de nombreux cahiers des charges, surtout tels que les voit l'environnementaliste, les choses demandées à l'agriculteur sont très différentes de ce qu'ils font sur leur siège d'exploitation. En premier lieu, l'éleveur doit repenser son cheptel avec une logique d'animaux débroussailliers nouvelle.

Sur la basse vallée de l'Ain, la co-construction d'un projet de pâturage des brotteaux est allé jusqu'à la définition réglementaire de zones pastorales et la création d'un groupement pastoral, ce qui permet d'émarger à des crédits pastoraux.

## Considérer le regard des autres

Même si la concertation est bien menée avec le monde agricole concerné, il ne faut pas oublier le regard que peuvent porter les autres acteurs, usagers... sur le projet. Le cas le plus typique est le besoin de communiquer sur la présence d'animaux à l'extérieur en période de disette afin d'éviter des réactions intempestives sur le mauvais traitement infligé aux animaux. Pourtant, plusieurs personnes de l'atelier

### ***Un temps de concertation nécessaire sur les brotteaux de la basse vallée de l'Ain***

Sur ce secteur, l'implication conjointe de la Chambre d'agriculture et du CREN aux côtés du syndicat intercommunal s'est traduite par une approche progressive des exploitants susceptibles de s'impliquer dans une réappropriation de l'espace pour le pâturage : compréhension de l'usage socio-économique ancien de ces territoires, recherche de participants par voie de presse puis réunions publiques, élaboration des cahiers des charges seulement après la désignation d'éleveurs et en co-construction.

Le résultat de cette co-construction a abouti à un système de transhumance inverse : des éleveurs d'altitude viennent faire pâturer leurs troupeaux en période hivernale, alors que le climat montagnard nécessite de redescendre les animaux. La valeur fourragère des brotteaux est sensiblement nulle et l'intérêt de ce mode d'exploitation parcellaire se reporte sur les broussailles, ce qui est en cohérence avec les enjeux biodiversité de maintien des pelouses sèches.

Un important travail de concertation a eu lieu aussi avec les chasseurs, seuls usagers de ces espaces, avec un sentiment d'intrusion très vite ressenti. Des rencontres sur le terrain avec chaque société de chasse et la réalisation conjointe de garennes, à la fois pour un enjeu chasse et pour la gestion des pelouses par les lapins, ont assaini la situation.

confirment que les vèlages en extérieur induisent des animaux en meilleure santé.

### **Tendre vers un système cohérent et pérenne**

Pour réussir un cahier des charges qui permette de pérenniser les exploitations et les milieux naturels, il faut avoir à l'esprit que, sans obligation de maintien d'un niveau de revenu acceptable, c'est-à-dire qui prenne en compte la dimension économique du système d'exploitation, on aura de grosses difficultés pour pérenniser l'opération au-delà des mesures compensatoires. Celles-ci seraient éventuellement des contractualisations de 5 ans. Or, le milieu naturel, lui, est à considérer sur une période supérieure à 5 ans. Il faut donc tendre vers des systèmes qui puissent être proches de l'autonomie.

En parallèle, un autre niveau de mise en cohérence est à construire entre le partenariat tissé au niveau local et les cahiers des charges nationaux, voire les logiques administratives apportées de manière descendante sur le territoire.

Pour clore cet atelier, le cas des monts du Forez est pris en exemple avec, d'une part, cette logique de forte adaptation au territoire des cahiers des charges nationaux, un choix de ne conserver qu'un nombre restreint de complexités afin de pouvoir concerner encore un large éventail de parcelles et, d'autre part, une co-construction prise très en amont dans l'écriture des cahiers des charges. Les ingrédients pour une pérennisation du système semblent réunis.

# La mise en œuvre et les cahiers des charges

---

## Synthèse de l'atelier II

Discutant et Rapporteur : Cyril Agreil – INRA SAD Avignon  
Nicolas Greff – CREN Rhône-Alpes

Interventions :

*"Processus pour la construction de cahiers des charges en lien avec la profession agricole sur les sites d'intervention du Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère" par Guillaume Pasquier (AVENIR)*

*"Les troupeaux d'intérêt collectif en Haute-Savoie : utilisation de la « force de tonte » animale pour la reconquête d'espaces pastoraux abandonnés" par Pierre Lachenal et Clément Diot (Société d'économie alpestre Haute-Savoie)*

*"Vers des cahiers des charges agri-environnementaux à obligation de résultats dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges" par Philippe Mestelan (Parc naturel régional du massif des Bauges)*

Les cahiers des charges permettent de sceller des partenariats entre les acteurs agricoles et environnementaux. Quels éléments considérer pour établir un cahier des charges partagé ? Quels indicateurs mettre en œuvre pour évaluer les pratiques ? Comment exprimer concrètement les attentes ?

## CONCEVOIR UN CAHIER DES CHARGES : PLUSIEURS LOGIQUES POSSIBLES

Les trois exemples de mise en œuvre du pâturage présentés dans cet atelier ont fait ressortir qu'un cahier des charges pouvait prendre des formes différentes, dépendant de la logique dans laquelle celui-ci est élaboré. Ainsi, un cahier des charges peut être conçu et établi dans une logique très environnementale, ou dans une logique plus agricole.

- logique environnementale : sur de petits sites où le gestionnaire a la maîtrise foncière, le cahier des charges fixe la nature des contraintes, des pratiques interdites et celles à appliquer, dans une démarche plutôt conservatoire ;
- logique plutôt agricole : sur des sites de plus grande ampleur, le cahier des charges aborde le site en considérant les enjeux agricoles, et peut s'intégrer dans les dispositifs de financement de la PAC, au travers en particulier des MAE aujourd'hui.

En général, ces deux types de cahiers des charges correspondent par ailleurs à deux types de positionnements des environnementalistes vis-à-vis du monde agricole.

Sur les petits sites, où le cahier des charges a été conçu selon des critères essentiellement conservatoires, le partenariat avec l'éleveur est vu sous l'angle d'une **prestation de services** visant la gestion des parcelles à protéger.

Lorsque les intérêts agricoles sont effectivement pris en compte lors de l'élaboration du cahier des charges, le partenariat entre le monde agricole et le monde environnemental s'inscrit alors véritablement dans une **logique agri-environnementale de co-construction**. Les partenaires agricoles peuvent être associés en amont ou plus tard, mais dans tous les cas, il existe une phase de discussion et de concertation qui cristallisent les efforts de compréhension des enjeux de chaque partie.

### Des cahiers des charges de pratiques ou de résultats ?

La manière dont est construit un cahier des charges, les échanges qui se font ou pas entre acteurs au moment de la rédaction ainsi que les perceptions qu'en ont les partenaires influent fortement sur la relation et le partenariat qui s'établit entre le gestionnaire et l'éleveur.

Sur certains sites, il a été identifié que lorsque le cahier des charges correspond à une série de contraintes, de pratiques fixées, cela amène souvent à identifier le gestionnaire comme une structure de contrôle alors qu'il désire plutôt dans les faits établir un partenariat.

Sur d'autres sites, où le cahier des charges est réalisé dans une co-construction, considérant à la fois les enjeux agricoles et les enjeux environnementaux du site à gérer, la logique d'échange permet des ajustements de la part de chaque partenaire et établit un climat de confiance.

Les discussions ont alors fait ressortir des différences fondamentales entre les cahiers des charges qui spécifient des pratiques à appliquer, et les cahiers des charges qui spécifient des résultats à atteindre. Dans le premier cas, il semble que le monde agricole ait plus de difficultés à s'approprier les enjeux et à appliquer un cahier des charges qui est souvent contraignant et qui lui est souvent plus ou moins imposé.

Dans le deuxième cas, le cahier des charges se fait au travers d'une démarche de co-construction entre les environnementalistes, les agriculteurs et techniciens pastoraux. Il vise un « état de milieu » à atteindre ou à conserver. Cette méthode laisse les cartes en main aux éleveurs pour envisager les solutions techniques à mettre en œuvre. C'est par exemple le cas dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges, où le travail avec la profession agricole s'est ouvert sur des cahiers des charges agri-environnementaux « prairies fleuries » et « gestion pastorale », de type obligation de résultats.

Ces méthodes, traduites en MAET, cherchent à partager la biodiversité avec l'éleveur en définissant des objectifs de conservation simples. Elles visent la rémunération de la biodiversité dans les pratiques utilisées sur des espaces plus larges et permettent de redonner des responsabilités aux agriculteurs vis-à-vis des moyens à mettre en œuvre sur les parcelles. Il semble, en effet, que le monde agricole soit intéressé et motivé par ces démarches qui conduisent à la reconnaissance de leur rôle et de leur travail.

**L'exemple de la Société d'économie alpestre de Haute-Savoie** et de son expérience sur les zones de reconquête pastorale via des « troupeaux d'intérêt collectif » apporte un éclairage complémentaire sur ce point : assimilée à un cahier des charges de type contrat de résultats, cette expérience souligne la difficulté d'un point de vue déontologique vis-à-vis du berger, de traduire concrètement dans un cahier des charges les pratiques strictes à appliquer. Tout le travail dans cet exemple est basé sur les échanges avec les bergers, leurs compétences à observer l'impact du troupeau sur le milieu et donc à être responsable des pratiques à mettre en œuvre pour obtenir un certain résultat sur le milieu.

## METTRE EN ŒUVRE UN CAHIER DES CHARGES

### Une adaptabilité indispensable pour une mise en œuvre appropriée

Les environnementalistes, rédacteurs de cahiers des charges, reconnaissent eux-même l'importance de conserver une certaine souplesse, de se laisser la possibilité d'ajuster par exemple le chargement ou la durée d'occupation d'un parc, en fonction des aléas climatiques ou de la saison.

Ainsi, l'idée d'un cahier des charges à deux niveaux a été jugée intéressante.

- **Un premier niveau qui fixerait le cadre général** et représenterait, en quelque sorte, le cœur « non-négociable » du cahier des charges ; il correspond aux éléments connus, les pratiques pénalisantes pour le milieu qui nécessitent d'être spécifiées (par exemple : interdire le labour, la fertilisation).
- **Un deuxième niveau qui constituerait une partie plus souple, évolutive**, permettant des tâtonnements, des ajustements en réponse à ce qui serait observé sur le terrain. Cette souplesse est déjà souvent appliquée sur des sites, par exemple le nombre de bêtes ou les dates de pâturage ne sont pas fixées mais sont à ajuster en fonction des observations faites conjointement par l'éleveur et le gestionnaire.

Cependant, les diverses interventions ont permis d'identifier les difficultés récurrentes qu'ont les gestionnaires à faire appliquer un cahier des charges lorsque celui-ci est contraignant, malgré une part modulable. L'intervention d'AVENIR illustre en effet ces difficultés. Sur les petits sites que gère le Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère, l'intérêt agricole est souvent très limité, voire quasi nul, et les contraintes environnementales fortes. Le partenariat avec les agriculteurs se fait alors rare car il paraît peu attractif dans une logique économique. Une porte de sortie semble cependant exister pour ces milieux à faible enjeu agricole, où l'image de qualité environnementale peut être un atout pour la commercialisation du produit agricole en circuit court.

## Accompagner la mise en oeuvre

Après un temps de réflexion et la rédaction du cahier des charges, vient le temps de sa contractualisation, de sa mise en œuvre. Rappelé et partagé par beaucoup de participants dans l'atelier, **l'accompagnement sur le terrain durant la mise en œuvre du cahier des charges est essentiel.**

Les moments d'échanges et d'observations sur le terrain entre techniciens, éleveurs et gestionnaires, ont une portée indiscutable sur la qualité des relations et du travail accompli.

Y aurait-il alors des bénéfiques à inclure cette exigence d'observation de terrain dans le cahier des charges ? Cette étape, ne devrait-elle pas être formellement inscrite en tant que telle dans le cahier des charges ? Il en ressort en effet plusieurs avantages :

- éviter la notion de sanction *a posteriori* de l'éleveur, puisque le gestionnaire constaterait au fur et à mesure les résultats intermédiaires et en discuterait avec l'éleveur pour convenir avec lui des ajustements à pratiquer ;
- permettre à l'éleveur de se réapproprier l'objectif et de mieux comprendre les attentes du gestionnaire par rapport à la conservation d'habitats.

Cela oblige le gestionnaire à consacrer du temps à la relation de partenariat pour qu'elle soit la plus fructueuse possible pour les deux parties.

Cela rend explicite aux financeurs le besoin de financer le surcoût de la pratique, mais également le temps nécessaire que les partenaires doivent consacrer à l'échange et au diagnostic.

## Favoriser la co-construction : quelques éléments à considérer

Cette notion de co-construction et d'échange entre techniciens pastoraux, gestionnaires de sites et éleveurs ressort comme un élément fondamental pour la conception des cahiers des charges.

Il paraît important pour favoriser une démarche de co-construction de prendre en compte dans les réflexions globales le rôle que joue ou que peut jouer la parcelle conventionnée dans l'équilibre économique de l'exploitation agricole partenaire, surtout quand il s'agit d'un système d'exploitation intensif. Ce point soulève la question de savoir comment s'y prendre. Les participants de l'atelier ont fait ressortir les besoins de développer ou de porter à leurs connaissances des outils qui permettraient de mieux resituer la parcelle considérée dans l'exploitation complète de l'éleveur. Dans le même ordre d'idée, l'aspect "maîtrise du foncier" est à considérer pour établir la durée de la contractualisation car elle peut mettre les agriculteurs dans une situation précaire.

Un autre point est apparu également fondamental : **travailler sur les objectifs environnementaux.** Pour permettre une discussion et une adaptation des pratiques, il apparaît nécessaire de cibler au préalable les objectifs écologiques à atteindre, afin de savoir jusqu'où les adaptations peuvent aller. L'enjeu réside véritablement dans la capacité des gestionnaires à qualifier les objectifs environnementaux, à les caractériser précisément, pour permettre une traduction de l'objectif de conservation en un élément plus concret pour l'éleveur. Si, le plus souvent, le premier réflexe des gestionnaires consiste à traduire les objectifs de conservation en une liste de pratiques figées à maintenir, il semble préférable d'éviter cette traduction immédiate, et de plutôt définir un état de milieux qu'il faudra conserver.

## Chantiers et perspectives ?

A l'heure où la DRAF envoie un appel aux partenaires agricoles et environnementaux à se positionner pour spécifier le contenu des plans de gestion pastoraux, où la possibilité est ouverte par l'Etat de spécifier les plans de gestion pastoraux dans les nouvelles MAE, pourquoi ne pas se saisir de cette opportunité ? Ce travail est un grand chantier qu'il serait opportun d'ouvrir ensemble.

Il est souligné un certain manque de lieux d'échanges entre les gestionnaires, sur les contenus et la manière de rédiger les cahiers des charges. On retrouve parfois des contradictions de cahiers des charges sur des mêmes types d'habitats avec des usages agricoles similaires, d'où le besoin évoqué

par certains de recréer des lieux, où les techniciens de chambres pourraient également échanger entre eux, afin de réduire l'hétérogénéité entre les départements.

Et, dans le même esprit, réinventer des lieux ou des façons de faire pour que les éleveurs puissent échanger entre eux, tels que des voyages d'études au sein d'une région. A noter l'exemple de certains articles 19 en région PACA cités par le CERPAM, où est ressorti le côté très positif des temps d'échanges prévus dans la contractualisation entre éleveurs et gestionnaires, qui ne se retrouvent pas dans les nouvelles générations de mesures.

L'ensemble de ces réflexions sur les cahiers des charges permet d'ouvrir sur un point qui n'a pas été évoqué en atelier, mais que le rapporteur d'atelier a souhaité évoquer : le contrôle et son renouvellement. Il semble en effet assez évident que si les partenaires souhaitent faire évoluer le contenu des cahiers des charges, se posera la question des possibilités de contrôle des termes de ces cahiers des charges....Et donc en perspective, un travail conséquent à lancer avec les organismes de contrôle pour en faire évoluer les critères.

# Les jeux d'acteurs, la question des territoires

---

## Synthèse de l'atelier III

Discutant et Rapporteur : Bruno Caraguel – Fédération des alpages de l'Isère  
Hervé Coquillart – CREN Rhône-Alpes

Interventions :

*"Positionnement d'un organisme public agricole sur un site Natura 2000 en Savoie" par Bruno Bleyton (Chambre d'agriculture de la Savoie et Société d'économie alpestre)*

*"Dix ans de construction de projets agri-environnementaux sur le Forez " par Fabrice Frappa et Sébastien Barthel (CREN Rhône-Alpes)*

*"Le contrat de progrès pastoralisme du massif jurassien, ajustement du partenariat entre acteurs agricoles et environnementaux " par Martin Lacroix (CREN Franche-Comté) et Jonathan Michaud (Chambre d'agriculture de Franche-Comté)*

La discussion dans cet atelier s'est construite autour d'une thématique globale qui pourrait se résumer ainsi : « **les espaces pastoraux, territoires d'une gestion partagée et responsable** ». Les interventions se sont donc surtout axées autour des facteurs de réussite et de blocage concernant les questions de positionnement d'acteurs sur les territoires, leurs rôles et relations ; des questions d'ordre plus technique ont également été abordées, particulièrement au niveau du portage et du montage des projets, de l'animation, du suivi des actions et, dans une moindre mesure, des financements.

Le fil conducteur tout au long de cet atelier a été **la notion même de territoire**, espace avec ses enjeux propres, qui a servi de base à la réflexion et a ainsi permis de cerner comment pouvaient s'articuler et être conciliés les différents usages dont il fait l'objet, notamment d'un point de vue environnemental et pastoral.

## **UN CONTEXTE PASTORAL CHARGÉ DE SYMBOLES, UN CONSTAT PARTAGÉ ?**

### **Trouver des liens qui réunissent les préoccupations environnementales et agricoles**

C'est un des points majeurs de ce séminaire : disposer de la capacité à créer un lien entre "pastoralisme" et "biodiversité". Mais comment ? La logique Natura 2000 et plus généralement les enjeux environnementaux semblent actuellement être des sujets porteurs en ce sens, propos acquis, qui intéressent tout le monde, certes en des termes différents et avec maintes déclinaisons.

Mais au travers des différentes expériences abordées lors de cet atelier, il ressort des enjeux communs tant environnementaux que pastoraux mais aussi sociaux et culturels (baisse de qualité paysagère, menace sur la mosaïque de milieux montagnards, perte de patrimoine...) étroitement liés à l'évolution récente de l'agriculture et de la vie rurale, qui encouragent à travailler ensemble.

Un travail en commun est d'autant plus nécessaire sur ces territoires que les acteurs y sont multiples. Le site du Mont Thabor, en Savoie, regroupe par exemple, sur les 5000 hectares de son territoire, site classé et Natura 2000, deux stations de ski, un champ de tir, quatre unités pastorales d'orientations agricoles différentes, des barrages et captages EDF, des sentiers de randonnées...

Ce constat oblige à rester cohérent et lisible dans toute démarche à entreprendre, en tenant compte de cette diversité d'entrées et de protagonistes.

On prendra garde également à ne pas noyer le pastoral dans l'agricole même si un lien avec l'exploitation en plaine existe. En effet, les pratiques pastorales, qu'il est bon de bien définir, sont "à part" et il est quasiment de notoriété publique que l'alpage soit synonyme de qualité de production liée à la biodiversité et de qualité d'espace en général. Du point de vue de l'agriculteur, c'est une certaine qualité de vie et une plus-value tant que son exploitation tient bon financièrement. Or les milieux pastoraux sont des milieux de contraintes, prompts à être délaissés. Un des moyens de liaison entre environnement et agriculture serait la contractualisation, au risque de la voir vécue comme une contrainte supplémentaire.

### **Une co-construction qui aboutit à un co-produit ?**

**Cette notion de co-produit environnemental fournie par l'agriculture et élaborée au travers d'une co-construction entre acteurs du territoire a été un des "leitmotive" de cet atelier.**

Cette idée essaie de regrouper un certain nombre d'éléments et de concepts fédérateurs, dont beaucoup relèvent des patrimoines agri-environnementaux : une multitude de pratiques agricoles, une notion d'équilibre entre ces pratiques et les milieux naturels, des enjeux environnementaux multiples, un agropastoralisme avec des échelles diverses et, comme nous l'avons vu, des usages multiples.

Chaque cas étant différent, cette vision implique des démarches spécifiques où les enjeux sont partagés et compris réciproquement, où les diagnostics sont partagés localement.

S'est posée ici la question de la compensation pour le « service » rendu par l'agriculture. Faut-il payer une compensation, payer le produit ? Quelques-uns diront que le patrimoine naturel n'est pas une ressource marchande. Mais la vision de contraintes est encore trop présente dans la profession



agricole, lors de contractualisations, avec un regard extérieur qui s'affiche soudain comme juge sur les pratiques agricoles. Aussi, d'autres diront qu'une rémunération du service n'est que justice et que cette démarche n'a rien de pervers.

Une certaine logique de résultat et un accompagnement différent permettraient-ils un changement d'approche, de logique et de pensée ? Le débat reste ouvert. Essayons de l'éclaircir.

## UNE APPROCHE DIFFERENTE, DES RÔLES REDÉFINIS POUR UNE DYNAMIQUE NOUVELLE

### De nouveaux modes d'approche des espaces et des acteurs des territoires

Cette nouvelle approche qui a été abordée révisé les considérations actuelles des acteurs, des activités présentes sur ces espaces, de leurs articulations les unes aux autres. L'objectif ici est de responsabiliser chacun dans la démarche en prenant en compte les patrimoines des territoires dans des perspectives locales tout en considérant également des regards plus lointains sur ces espaces (demande d'acteurs étrangers).

Pour cela, il a été proposé par exemple de développer une approche et des outils où les éleveurs (ou tout autre acteur, d'ailleurs) peuvent se réapproprié ces enjeux territoriaux, que les objectifs deviennent une composante palpable de l'action entreprise. Ceci est déjà le cas pour certaines MAE - prairies fleuries...- ou encore sur le site du Mont Thabor où le tétras-lyre, emblème incontestable, a été pris comme indicateur de suivi : s'appuyer sur des comptages pour justifier de l'efficacité des mesures facilite ainsi grandement l'adhésion au projet.

Ce nouveau mode d'approche passe également pour certains par l'innovation à travers l'accompagnement technique des éleveurs (diagnostic, suivi). Cet accompagnement vise simultanément plus de pertinence dans le lien écologique et agricole. C'est ainsi que dans les nouvelles MAE dans le Forez les plans de gestions pastoraux sont co-rédigés entre le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, la Chambre d'agriculture de la Loire et l'agriculteur. Ce même triptyque se retrouvera annuellement pour décider des ajustements de pratiques (MAE à obligation de résultats), plus cohérents alors avec l'évolution observée des milieux et les exigences du système de production. Cette avancée dans la démarche est d'autant plus remarquable dans le Forez que la construction territoriale de ce secteur a un historique lourd : d'une interface délicate entre agriculture et environnement avec un refus total de considération des projets environnementaux et rejet systématique de la part des exploitants dans les années 80, on a évolué progressivement vers la reconstruction d'une logique commune grâce à des échanges plus larges, un changement de mentalité par le développement sûrement de l'accueil touristique, des leaders locaux du monde agricole et des élus motivés.

Dans les réflexions sont donc apparues des logiques visant à décloisonner, avec une transversalité entre acteurs du territoire.

### Des rôles et des relations entre acteurs à redéfinir

Cette prise de responsabilité collective, prise de conscience réciproque en somme, qui fait passer d'une juxtaposition agriculture / environnement à une réelle co-construction à bénéfice réciproque demande ou va demander cependant une certaine adaptabilité.

Cette adaptation passe par **des comités de pilotage et des groupes de travail d'horizons très vastes**, regroupant des membres des administrations, des collectivités, des organismes socioprofessionnels, des usagers, des scientifiques, en favorisant peut-être les acteurs du monde de l'agriculture et de l'environnement.



La co-construction oblige également à **utiliser des méthodes de travail cadrées**, allant dans le sens d'un partage des tâches notamment dans les diagnostics, d'un partage de savoirs entre les acteurs. Par exemple, pour le site du Mont Thabor, le comité de pilotage s'est réuni avant et après des diagnostics partagés, en fonction des compétences et des enjeux sur le territoire.

Ces diagnostics en main, la mission du comité de pilotage a été de sensibiliser les différents acteurs notamment les élus par des visites de terrain. Un rôle important était donc joué au travers d'un travail de sensibilisation continu en amont. La communication est essentielle lors de cette phase d'animation.

Cette démarche de déminage progressif et de concertation s'est surtout traduite par la mise en place d'actions phares significatives (« qui marchent ») pour une réappropriation du territoire par la population locale suite aux diagnostics.

Ces exemples amènent à la question de l'apparition possible de nouveaux métiers ou plutôt de nouvelles compétences à acquérir : animation, communication, la notion de traduction de Natura 2000 aux acteurs locaux a ensuite été abordée. Il est vrai qu'un point essentiel de la co-construction sera d'utiliser les mêmes mots pour parler des mêmes choses, de trouver également des rythmes de travail communs entre acteurs, de dépasser les clivages.

Il est aussi question de laisser plus de place aux relations entre les personnes dans les projets pour partager des compétences ou les rechercher ailleurs. Cela a été le cas dans la nouvelle organisation autour des plans pastoraux du Forez mais d'autres exemples sont probants : le Conservatoire de Franche-Comté dans le cadre du contrat professionnel de progrès pastoralisme rencontre les agriculteurs et forme les entrepreneurs sur le terrain !

Dialogues, croisements des cultures, appropriation des logiques et enjeux des partenaires devraient donc dorénavant être les maîtres-mots des gestionnaires d'espaces naturels, des techniciens pastoraux, des scientifiques... La discussion n'a cessé de montrer cette obligation de nouvelles organisations, de nouveaux "savoir-être" et de nouveaux savoir-faire.

### **L'indispensable question de l'émergence des territoires**

L'atelier a aussi permis de soulever une difficulté géographique réelle qui fait des espaces pastoraux des espaces de confins et de limites, des espaces parfois oubliés.

Deux cas d'émergence ont été repérés :

- l'émergence de territoires aux limites contraintes ;
- l'émergence de territoires de vécu qui ne se superposent pas forcément.

Cette question de limites et de superpositions se pose aussi dans le cas des limites administratives qui font souvent effet « frontière » ou les superpositions des « zonages » territoriaux (limites du territoire « physique », limite du territoire « vécu », des sites Natura 2000, des plans pastoraux territoriaux...) qui doivent rester cohérents et pragmatiques. Même si les acteurs semblent être sur des dynamiques différentes en raison de leur histoire récente différente, il est ressorti que l'on peut espérer qu'ils trouveront leur équilibre avec le temps, qu'ils se retrouveront dans leur fonctionnement démocratique : des acteurs qui s'organisent et travaillent ensemble sur la thématique pastorale, qui ont l'habitude de se rencontrer sur un même territoire.

Le rôle de Natura 2000 dans l'émergence des territoires est donc posé, en tant que lien territorial parfois imparfait qui exclut des espaces, des activités et des acteurs (hors zones, domaine urbain ...),

### ***Savoir se retrouver autour de la table***

Deux exemples de partenariats d'acteurs sur les projets présentés :

- **Contrat de Progrès en Franche-Comté**

Chambre d'agriculture, DRAF/DDAF, ARDAR (Association régionale de développement agricole et rural), SAFER, SEMA (Service d'économie montagnarde de l'Ain), Association des bergers franco-suisses, Commissariat de massif, CREN, DIREN, PNR du Haut-Jura

- **Site des Monts du Forez :**

CREN, Chambre d'agriculture de la Loire, Communauté d'agglomération Loire-Forez, DDAF, Comité de développement agricole du Haut-Montbrisonnais, Conseil général, DIREN, PNR du Livradois Forez, syndicat AOC « Fourme de Montbrison », INRA d'Avignon, représentants agricoles



on peut donc se demander s'il s'agit du bon niveau d'approche du territoire ou d'un outil du territoire parmi d'autres.

## DES EFFORTS A POURSUIVRE

### Des territoires qui doivent apprendre leur autonomie

Travailler sur un « territoire » nécessite d'affirmer sa typicité, au risque de créer des zones de défense de ses seuls intérêts. Il s'agira de rester solidaire des autres territoires de projets ayant des logiques proches.

D'une certaine façon, "l'autonomie" des territoires n'est qu'une pensée illusoire aux vues des montages financiers des projets qui mettent en jeu des crédits multiples, de sources plus ou moins éloignées du terrain. "Autonomie" ne sera donc pas synonyme d'autarcie puisqu'une ouverture plus large est fortement prônée.

C'est dans cette même logique de co-construction entre acteurs qu'il a été exprimé dans cet atelier la nécessité de créer une dynamique de projet sur le territoire, donc à anticiper, à maintenir l'action dans le temps. Les expériences ont montré qu'une animation forte donnait plus de chance à un projet d'être couronné de succès. La dynamique naturelle se développe, forgeant une position commune sur le territoire donc une identité.

Concernant les aides aux agriculteurs, enjeu clé pour cette quête d'autonomie, les avis sont partagés entre sortir de cette logique opportuniste ou au contraire les utiliser et les considérer comme un signe de bon sens. Au final il s'agit d'encourager une nouvelle façon de travailler de la part des exploitants et de stimuler chez eux une nouvelle façon d'aborder leur territoire.

L'essentiel, semble-t-il, reste d'impliquer le plus possible les locaux, les plus proches du terrain, les plus à même de générer l'autonomie, en stimulant la logique de groupe, en prenant en compte les leaders sur le terrain. Cependant, on notera la difficulté rencontrée pour placer les élus locaux dans le propos de l'atelier. Cités comme critiques vis-à-vis du "parachutage" de Natura 2000, certains pensent que les élus devraient participer au maintien global des exploitations

### **Les facteurs de réussite, de blocage et les évolutions des dispositifs agri-environnementaux : l'exemple du Forez...**

Trois dispositifs se sont succédés ces dix dernières années sur ce territoire : une OLAE, des CTE-CAD et récemment des MAEt.

De cette expérience, plusieurs leçons sont à tirer :

#### ➤ Les facteurs de réussite des projets :

- **Maintenir une « dynamique de projet »** : inscrire le projet dans le temps, pour dépasser les problèmes de discontinuité des dispositifs
- **Prévoir une animation autour du projet**
- **Adapter techniquement les cahiers des charges aux enjeux locaux**
- **Etablir une co-construction** à l'échelle du territoire : concertation, travail entre acteurs de terrain (agriculteurs, environnementalistes), décideurs et financeurs
- **S'appuyer sur une reconnaissance mutuelle** des enjeux du territoire (biodiversité/agriculture) et des compétences complémentaires des acteurs
- **Favoriser le portage par les locaux.**

#### ➤ Les facteurs de blocage :

- la **discontinuité des actions** qui n'apporte pas de vision à long terme.
- les **différents cadres administratifs** parfois difficilement compréhensibles
- le **manque de moyens humains et financiers** qui empêche d'assurer une animation technique, le suivi...
- **un temps de concertation et de co-construction du projet réduit**
- **un manque de confiance** entre les acteurs, notamment envers les agriculteurs

#### ➤ Les évolutions d'approche :

- **apparition des MAE à obligation de résultats**
- **améliorer l'image de l'agriculture** du massif en intégrant la biodiversité comme un des atouts du territoire (dans la logique du Life Nature et Territoires)
- **valoriser le métier d'agriculteur** en considérant la biodiversité comme une « co-production » agricole.
- **innover par l'accompagnement technique des éleveurs** (diagnostic+suivi)
- **assurer une animation** forte sur le territoire **et le suivi global** du dispositif sur les Hautes -Chaumes.

et de l'activité agricole (maîtrise des PLU/SCOT) et agir sur la pression foncière. On retiendra que les élus connaissent normalement bien leur territoire, son agriculture, ses acteurs : leur implication ne peut que faciliter la réussite d'un projet.

### **Quels intérêts réciproques ?**

Pour les structures territoriales ou thématiques il s'agira surtout de mutualiser des compétences, de croiser des regards, de déployer et décupler des moyens d'ingénierie, du temps de travail et d'apaiser également des relations qui pouvaient être conflictuelles.

Pour les acteurs locaux et les usagers des territoires cela permettra une meilleure valorisation et une meilleure mobilisation du "millefeuille institutionnel" par son appropriation locale ; une occasion de sortir de la contestation de principe pour une contribution à la co-construction de projets locaux, de trouver des éléments de reconnaissance des savoir-faire locaux plus pertinents par rapport à l'acteur éloigné du terrain.

Il est clair que ces actions sont plus faciles à mettre en place dans les zones de "vide" (peu d'acteurs, peu de projets ou dispositifs existants). Mais que faire dans les zones déjà bien "remplies" ? Rajouter une couche ou réharmoniser l'ensemble ? Le tout sera peut-être de trouver la bonne synergie d'ensemble, une complémentarité qui permette de mieux travailler ensemble.

### **Quelles perspectives et quels axes de travail ?**

En bilan, le territoire doit à l'avenir être sujet à encore plus de démocratie et soumis à une logique d'acteurs divers. Cet atelier a permis de prendre conscience de l'apparition petit à petit d'une logique de réseau qui s'oppose à la logique de filière habituelle. Il s'agit de dépasser le « millefeuille institutionnel » qui éloigne du terrain et d'aller vers une logique de territoire multi-acteurs, privilégiant le pays et les relations entre personnes qui se connaissent.

A souligner, la nécessité d'un porter à connaissance des enjeux et d'une animation spécifique qui seront des points à travailler et à développer davantage dans les axes de travail. L'évaluation des mesures a priori environnementales a aussi été abordée, en précisant qu'il fallait bien sûr étendre l'évaluation à des champs plus vastes (agronomique, social) en lien avec une contractualisation à obligation de résultats, plus exigeante mais qui a plus de sens.

Le lien biodiversité et agriculture se retrouve donc au travers de deux approches, lien maintenant assez évident : la biodiversité comme sous-produit de l'agriculture et la biodiversité comme objet de travail des environmentalistes. Certains parleront d'un co-produit pour les deux activités, d'appel à la co-construction. Les perspectives en ce sens sont florissantes : développer les enjeux communs, sortir de la dichotomie qui sépare l'agriculture de l'environnement. Or la démarche pour y parvenir n'est pas encore évidente mais ce sont par les expériences vécues, projets après projets, que les rouages seront fluides.

La création de plans pastoraux territoriaux conforte la remarque faite sur l'impulsion du politique pour une démocratie locale avec des projets portés par la collectivité, fédérant les différents acteurs qui prouve l'émergence d'une dynamique nouvelle.

Malgré l'aspect quelque peu utopique ou trivial qu'ont pris les propos, la démarche globale dessinée au cours de cet atelier n'en est pas moins réelle, nécessaire même.

Si l'on recherche des espaces pastoraux de qualité, proposant plus de biodiversité, plus de produits de qualité, c'est en reconnaissant nos enjeux communs, en élaborant des stratégies communes qu'on y arrivera. L'évolution culturelle entre naturalistes et pastoralistes sera un passage obligé ! Certes, des automatismes sont encore à acquérir, qui deviendront peut-être une évidence avec le temps. Inévitablement, la prise en compte de l'environnement n'est plus à considérer comme une contrainte mais bien une condition sine qua non au maintien à long terme d'espaces pastoraux de qualité. Des exemples montrent que cela est possible !



# Clôture de la journée

---

## Interventions

« *Les MAET dans le cadre du PDRH 2007-2013* »

*Jean-Luc Desbois – DDAF Haute-Savoie*

« *Mise en valeur régionale des espaces pastoraux* »

*Anne-Cécile Prat – Région Rhône-Alpes*

« *Le programme d'entretien des zones menacées d'abandon* »

*Aymeric Montanier – Conseil général Isère*

## Conclusion de la journée

*à partir de la réflexion d'Olivier Turquin – Institut de géographie alpine*

# LES MAET DANS LE CADRE DU PDRH 2007-2013

Synthèse de l'intervention de Jean-Luc Desbois – DDAF Haute-Savoie

## La mesure 214 du plan de développement rural hexagonal (PDRH)

Il se décline en 9 dispositifs :

- 2 dispositifs à cahier des charges national : la prime à l'herbe agro-environnementale (PHAE) et la mesure rotationnelle (non mis en place en Rhône-Alpes) ;
- 6 dispositifs d'application régionale sur des cahiers des charges nationaux : système fourrager économe en intrants, conversion en agriculture biologique, maintien en agriculture biologique (nouvelle mesure), protection des races menacées, préservation des ressources végétales (nouvelle mesure) et apiculture (transhumance sur des lieux où la pollinisation est nécessaire) ;
- 1 dispositif territorialisé, les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt), axé sur les enjeux biodiversité (Natura 2000), sur l'eau (directive cadre sur l'eau, la DCE) et éventuellement sur d'autres territoires sur appels à projet.

L'autorité de gestion des MAE est le Préfet de région représenté par la DRAF. En parallèle, une Commission régionale agro-environnementale (la CRAE) va discuter et donner son avis sur l'orientation du financement et des projets agro-environnementaux pour la région. Ces MAE concernent bien des surfaces agricoles éligibles à la PAC. Pour cela le demandeur doit se référer à l'arrêté préfectoral départemental.

## La prime à l'herbe agro-environnementale

Cette mesure agro-environnementale nationale est le socle de toutes les MAEt sur des systèmes herbagés.

- une seule mesure nationale, un seul montant unitaire (76 €/ha/an) ;
- Coefficient réducteur pour les surfaces peu productives (alpages, groupement pastoraux, parcours...) ;
- chargement : seuil minimal à déterminer localement, seuil maximal à 1,4 UGB/ha ;
- taux de spécialisation (à fixer localement, mais compris entre 50 et 75%) ;
- renouvellement prioritaire des surfaces déjà engagées en PHAE et CTE/CAD.

L'objectif est le maintien de la surface en prairies permanentes avec contraintes : une fertilisation limitée, la maîtrise des refus, du désherbage chimique et, une nouveauté importante, la présence et le maintien obligatoire d'éléments de biodiversité.

## Les mesures agro-environnementales territorialisées :

Tous les territoires concernés par Natura 2000 et par le zonage DCE sont éligibles pour les MAEt. Ce sont des zones d'actions prioritaires (les ZAP) sur lesquelles les financements de l'Etat et de l'Europe (FEADER) vont être prioritairement appliqués. A partir de 2008 va être ouverte la possibilité d'appel à projets sur d'autres enjeux (érosion, biodiversité hors Natura 2000, DFCI, paysage,...).

Toutes collectivités peut développer des financements additionnels sur des projets hors ou en ZAP avec pour seule contrainte la conformité de ces MAEt avec le PDRH.



## Comment présenter un projet agro-environnemental ?

Le préfet désigne d'abord un opérateur agro-environnemental pour un ou plusieurs territoires au sein des ZAP. Les opérateurs définissent les territoires de projet : enjeux environnementaux et pratiques agricoles homogènes. Un diagnostic agro-environnemental est établi (il peut être déjà établi par le DOCOB). En fonction de ces éléments, les mesures vont pouvoir être élaborées par les opérateurs en collaboration avec les acteurs locaux (agriculteurs, gestionnaires, financeurs) pour une bonne adhésion au dispositif. Un plan de financement ainsi qu'une prévision d'adhésion sont établis. Le projet est présenté devant la CRAE. S'il est retenu par la DRAF, les financements sont alors mis en place. On entre alors dans la phase d'animation et de contractualisation sur le terrain.

Pour la période 2007-2013, une mesure agro-environnemental c'est :

- la combinaison d'engagements unitaires proposée sur un territoire pour un type de couvert ou pour un habitat (deux mesures par habitat ou par type de couvert) ;
- un cahier des charges ;
- un montant unitaire annuel par hectares.

## **LA MISE EN VALEUR REGIONALE DES ESPACES PASTORAUX**

Synthèse de l'intervention de *Anne-Cécile Prat* – Région Rhône-Alpes

La mesure 23 du plan régional pour l'agriculture et le développement rural a été votée en décembre 2006. Elle a permis de réaffirmer l'engagement de la Région Rhône-Alpes en faveur de la mise en valeur des ensembles pastoraux par l'intermédiaire de trois éléments :

- des plans pastoraux territoriaux ;
- l'ingénierie et la valorisation des savoir-faire ;
- des appels à projets.

### Les plans pastoraux territoriaux

La territorialisation de l'approche vise à permettre une plus grande ouverture de la politique pastorale à tous les acteurs des espaces pastoraux, un aménagement multi-usage et une meilleure proximité par rapport aux besoins de ces espaces et des actions structurées dans l'espace et dans le temps.

### La mise en œuvre

Elle se fera sur un territoire cohérent et avec l'accord des territoires adjacents. Le comité de pilotage sera représentatif des acteurs locaux et adapté. Le projet sera basé sur un diagnostic stratégique partagé et sera porté par le territoire pendant 5 ans. Les priorités définies couvriront l'ensemble des thématiques de développement en zones pastorales.

### Le principe de cohérence

- Cohérence des actions avec le diagnostic préalable (basé sur un cahier des charges minimal avec l'identification des enjeux, des objectifs stratégiques et opérationnels pour 5 ans).
- Cohérence des actions avec les autres politiques (régionales, départementales et européennes).
- Cohérence des actions avec les objectifs fixés par la Région (garantir la préservation et l'entretien des espaces remarquables, accompagner le développement durable des zones fragiles, accompagner une activité pastorale extensive).



### **Les actions prioritairement soutenues :**

- L'équipement (accès, eau, contentions).
- Les actions agri-environnementales (amélioration de la biodiversité, débroussaillments, régénération végétale).
- L'organisation foncière (structures pastorales collectives, acquisitions par les collectivités).
- Les conditions de travail (construction, aménagement, rénovation de cabanes pastorales).
- Les questions transversales (ingénierie, expérimentations).

### **Modalités de mise en œuvre**

La maîtrise de la mise en œuvre sera assurée par une structure collective. Elle portera sur des ensembles pastoraux identifiés. L'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre pourra recevoir un soutien financier à une hauteur maximum de 10% des dépenses subventionnables. La subvention régionale ira de 20 à 50% du montant des dépenses (taux moyen de 35%) et 20% d'autofinancement sont obligatoires.

Enfin, il faudra vérifier l'application des principes de développement durable (pertinence économique, écologique et sociale, viabilité et gouvernance).

### **Les territoires qui ont déjà transmis leur candidature :**

- Le PNR des Bauges,
- le massif de Belledonne,
- le bassin d'Albertville et le Haut-val d'Arly,
- le Beaumont,
- la Matheysine,
- le Trièves.

## **LE PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ZONES MENACEES D'ABANDON**

*Synthèse de l'intervention de Aymeric Montanier - Conseil général de l'Isère*

Le PEZMA est un programme mis en place par le Conseil général de l'Isère depuis 20 ans sur les zones sensibles à l'enfrichement en montagne. Depuis le départ, le programme avait deux finalités :

- maintenir l'activité agricole dans les secteurs montagneux grâce à un complément de revenu pour les agriculteurs (rémunération d'un travail spécifique aux parcelles de montagne, travail d'entretien) ;
- lutter contre les effets de la déprise agricole en maintenant un espace montagnard ouvert (incitation à poursuivre l'entretien des terrains agricoles difficiles encore exploités, travail de réhabilitation).

### **Les grandes étapes de mise en œuvre :**

En 1988, c'était la mise en place du programme sur 58 communes. En 1991, le programme a été étendu à 87 communes (960 dossiers pour 9000 hectares entretenus). En 1994, l'opération est reconnue comme une Mesure agri-environnementale ce qui a abouti au premier programme cofinancé par l'Europe (financement à 50%) de 1995 à 2000 (1500 bénéficiaires pour 16500 hectares). Entre 2000 et 2005, le Conseil général de l'Isère a voulu continuer ce programme mais cette fois-ci



l'Etat a remplacé l'Europe pour les 50% de financement (légère baisse des bénéficiaires et de la surface). Un nouveau co-financement européen est actuellement en cours (2005-2010).

### Les caractéristiques du programme :

Il concerne 180 communes dites « de montagne ». En partenariat avec ces communes, un diagnostic a été fait, réalisé avec une cartographie à la parcelle. Les agriculteurs peuvent contractualiser sur toutes les parcelles identifiées comme « éligible ». Les critères d'éligibilité sont conformes aux MAE (sauf pour les retraités) et les contrats durent 5 ans.

2 types de contrat :

- « entretien » : 65,55€/ha
- « réhabilitation » : 137,20€/ha

Le partenariat « administratif » est de plus en plus important avec la DDAF et le CNASEA.

Les atouts :

Cette mesure mise en place depuis 20 ans commence à être bien reconnue et concerne une part importante de la montagne iséroise. Elle est très bien perçue auprès des agriculteurs et des communes qui y retrouvent une valorisation de l'espace montagnard et de l'action des agriculteurs. Le co-financement européen est également un atout puisque le Conseil général ne pourrait pas assumer seul le financement d'une telle mesure.

Les contraintes :

Le cadre réglementaire de l'Europe est contraignant (délais de réponses, charge administrative, peu de souplesse, critères d'éligibilité, ...). L'imbrication des différents dispositifs herbagers est complexe et a ses limites. Au niveau des dossiers, la fiabilité est différente d'une commission communale à une autre. Puis se pose la question de l'entretien des espaces devant les cas où la profession agricole est absente.

### Quelles suites ?

Quelle gestion de l'espace en zone de montagne ?

Il y a 20 ans, le programme se situait dans le cadre d'une politique de compensation du handicap. Aujourd'hui, le cadre politique va plutôt dans le sens d'une valorisation des atouts et de la biodiversité de ces espaces. La question de la gestion de l'espace est à redéfinir.

Quelle pérennité de la pratique en cas d'arrêt de la mesure ?

Les zones contractualisées sont-elles encore pertinentes ?

Les échelles communales et cadastrales sont-elles encore appropriées (ex : intercommunalité, massifs,...) ?

Quel équilibre entre les deux piliers de la PAC ?

Quelle place pour la « montagne » dans le développement rural ?

Quelle co-construction de cahier des charges dans le cadre de l'évolution des MAE ?

## CONCLUSION DE LA JOURNEE

*à partir de la réflexion d'Olivier Turquin – Institut de géographie alpine*

Durant la journée se sont croisées des approches de nature très variée.

Aux contextes compliqués, aux difficultés de coordination entre les politiques de l'Etat et des collectivités territoriales (et donc à une approche "**top-down**" plutôt imposée par le haut) se sont opposées des logiques de fonctionnement plus de type "**bottom-up**", construites à partir du terrain, co-construites.

Donc, d'un côté, c'est une logique de fonctionnement en filières, de cloisonnements et de disciplines qu'il faut pouvoir dépasser. De l'autre, c'est une idée de démocratie participative, avec le "co" de co-



construction qui sous-entend divers symboles : la notion de contrat qui nécessite un engagement réciproque, d'équité, de responsabilités partagées.

Une logique de "**co-gestion**", avec des rapports de force, des face-à-face où chacun campe devant ses propres certitudes, tend à se transformer en "**co-construction**" avec plutôt du consensus, des convictions bien souvent évolutives et surtout une reconnaissance mutuelle des qualités de l'autre.

La journée a d'ailleurs mis en reflet une prise de conscience d'un développement durable, de responsabilisations par des acteurs qui ne sont pas rationnels. Aussi, on se trouve dans des systèmes complexes, avec de fortes interactions entre individus, d'où le besoin de s'écouter avant de construire.

Olivier Turquin propose d'accompagner cette évolution progressive dont témoignent les échanges durant cette journée, de la tirer vers le haut, par la création de nouveaux concepts, de nouveaux mots :

- La notion **d'éconologie** qui serait la résultante d'un travail pour concilier un raisonnement purement économique et un raisonnement purement écologique ;
- La notion **d'agri-nature**, qui compenserait une agriculture plus partenaire, moins orientée vers les incitations industrielles ;
- L'idée **d'ensauvager le domestique**, qui ferait suite à la demande historique formulée aux agriculteurs de domestiquer le sauvage et qui sous-tend des logiques de diversification, d'extensification... et de développement de nouvelles identités, de nouvelles attitudes ;
- La notion de **sociodiversité**, des usages et des acteurs, à la source de la biodiversité ;
- La notion de **gouvernance**, articulation entre un gouvernement de normes et de lois et un côté "gouvernance locale" où les acteurs s'organisent pour co-construire (démocratie participative) ;
- La notion de **reliance** qui consisterait à créer des liens de confiance entre les acteurs et non pas des liens d'appartenance.

Cet échange entre acteurs du pastoralisme et des milieux naturels n'est pas un début puisque, dans le cadre du programme Life nature et territoires en région Rhône-Alpes, plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu. Mais c'est un commencement dans le sens que cet effort se doit maintenant d'être généralisé sur le terrain au quotidien.

### **Coordination du projet et rédaction des synthèses :**

Animation du travail de construction : Nicolas Greff  
Rédaction : Adeline Gillet, Sébastien Barthel, Pascal Faverot



Maison forte  
2, rue des Vallières  
69390 Vourles  
Tél. 04 72 31 84 50

### **Réalisation dans le cadre du programme Life nature et territoires en région Rhône-Alpes**

piloté par l'Office national des forêts, avec l'implication de :

ASTERS conservatoire d'espaces naturels de la Haute-Savoie, l'Union régionale des communes forestières de Rhône-Alpes, le Groupement d'intérêt scientifique des Alpes du Nord, le Ministère de l'écologie du développement et de l'aménagement durables et la Direction régionale de l'environnement de Rhône-Alpes, la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Loire, les conseils généraux de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et de l'Ardèche, les parcs naturels régionaux du massif des Bauges, de la Chartreuse, du Haut-Jura et des monts d'Ardèche, AVENIR, le syndicat intercommunal à la carte de la vallée d'Abondance, le syndicat intercommunal pour la réhabilitation de l'étang de Crosagny, le Syndicat mixte du lac d'Annecy, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, les communautés de communes du Pays de Gex, du Pays du Mézenc, du Bassin belgardien, de Rhône Crussol, du Pays de Faverges, de la rive gauche du Lac d'Annecy, la station de Valdrôme, les communes des Avenières, de Crest-Voland, d'Engins, de Pellafol et de Brégnier-Cordon.

